Date de dépôt : 9 mars 2009

## Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Jeanneret : le nouveau budget pour le CEVA

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 20 février 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, de la maîtrise et du contrôle des dépenses prévues par le Conseil d'Etat, dans un contexte qui, de plus, s'annonce des plus difficile, le MCG estime qu'il est indispensable de connaître l'estimation actualisée des coûts de la construction du CEVA avant d'engager de quelconque travaux dont le financement ne serait pas assuré et qui mettrait ainsi le citoyen devant le fait accompli, cela en aggravant la dette de l'Etat.

La malheureuse et catastrophique expérience de la BCG, parfait exemple et démonstration de mauvaises décisions prises dans la précipitation; cela ne doit pas se reproduire, c'est évident.

La suspension des travaux permettra donc d'analyser sereinement la situation, et cela en totale connaissance de cause.

En effet, depuis la mise à l'enquête publique, base 2000/2001, le budget du CEVA s'élève à 941'000'000.00 F.

Depuis lors, les coûts ont évolué d'une façon alarmante, tant sur les plans des matières premières que de la main d'œuvre.

De plus, les 318 exigences supplémentaires de la Confédération ont également une incidence sur la hausse du budget de la construction du CEVA.

IUE 735-A 2/2

## Ma question est la suivante :

A combien se monte avec exactitude, selon les calculs du Conseil d'Etat et de ses services, l'augmentation du budget de la construction du CEVA actualisé à ce jour ?

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Lors de sa séance du 24 février 2009, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit complémentaire à la loi 8719 de 106,93 MCHF.

Déposé au Grand Conseil, ce projet de loi, enregistré sous le n° 10444, contient toutes les réponses détaillées à la question posée par cette interpellation urgente écrite.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier : Le président : Robert Hensler : David Hiler